

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 7 novembre 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 40, donne lecture des procurations, des questions ajoutées et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE

Ordre du jour

- Ventes de terrains (régularisation)
- Décisions modificatives
- Participation financière aux contrats de prévoyance maintien de salaire
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Indemnité de conseil aux receveurs
- Renouvellement de la mise à disposition de locaux à la Fanfare « Les Amis Réunis »
- Subventions exceptionnelles

Questions ajoutées

- Convention pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs sur la RD28
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Questions diverses

1 – Ventes de terrains (régularisation)

Vente à la SARL Crépy :

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit prendre une nouvelle délibération précisant que le service des évaluations domaniales a été consulté et a évalué la parcelle à 5 € HT le m².

Pour : Unanimité

Vente au SMITOM :

Monsieur le Maire fait savoir que, dans l'attente de renseignements de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) pour savoir si la vente du terrain au SMITOM du Santerre est soumise ou non à la TVA, la question est ajournée.

2 – Décisions modificatives

DM 1 Budget annexe locaux commerciaux

Afin de pouvoir payer la dernière échéance d'emprunt de l'année, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

| | |
|--|--------|
| Diminution de crédits au compte 020 – Dépenses – Dépenses imprévues d'investissement | - 25 € |
| Augmentation de crédits au compte 1641 – Dépenses – Emprunt en euros | + 25 € |

Pour : Unanimité

DM 3 Budget principal

Afin de pouvoir procéder au versement de différentes subventions exceptionnelles, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n° 3 suivante :

| | |
|---|----------|
| Diminution de crédits au compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement | - 1600 € |
| Augmentation de crédits au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres | + 1600 € |

Pour : Unanimité

3 – Participation financière aux contrats de prévoyance maintien de salaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la procédure de labellisation, la commune peut participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents. Il propose de participer à hauteur de 8 € par mois pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat de prévoyance maintien de salaire labellisée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour : Unanimité

4 – Prime de fin d'année au personnel communal

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année depuis 1999, une prime au personnel communal.

En 2012, la prime était de 300 euros brut. Très satisfait du travail effectué par le personnel communal, il suggère une prime de 400 euros brut pour 2013.

Il précise que cette prime est versée à tous les agents (stagiaires, titulaires, contractuels et contrats d'avenir) présents au 1^{er} novembre 2013 et au prorata de l'horaire de l'agent. Les agents à temps complet ayant moins de 6 mois d'ancienneté percevront 50 % de celle-ci.

Pour : Unanimité

5 - Indemnité de conseil aux receveurs

Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- à Monsieur Dominique BECOURT l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013 pour un montant de 385,81 € brut, soit 351,65 € net,
- à Monsieur Thierry FERANDELLE l'indemnité de conseil pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013 pour un montant de 170,04 € brut, soit 154,99 € net.

Pour : Unanimité

6- Renouvellement de la mise à disposition de locaux à la Fanfare « Les Amis Réunis »

Monsieur le Maire rappelle que la Fanfare « Les Amis Réunis » occupe gracieusement la salle de musique située rue du Colonel Sorlin. Le dernier bail couvrait la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2013. Monsieur Bernard DOBREMER, Président de la Fanfare, demande le renouvellement de ce bail dans les mêmes conditions, à compter du 1^{er} juin 2013.

Il propose donc de signer une nouvelle convention de mise à disposition du local rue du Colonel Sorlin à titre gratuit à la Fanfare « Les Amis Réunis » à partir du 1^{er} juin 2013 et pour une durée de 3 ans.

Il indique également que la porte du local sera changée.

Pour : Unanimité

7 - Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique avoir reçu trois demandes de subventions exceptionnelles :

- une de l'Association culturelle pour le remboursement de l'achat de mobilier pour le SARCOM d'un montant de 500 €,

Pour : Unanimité

- une de l'USR à propos du budget prévisionnel 2014 qui laisse apparaître un solde négatif de 1 744 €,

Pour : 14 **Abstentions :** 3

- une de l'AAAER pour l'acquisition d'un compresseur d'un montant de 3 919,63 €. Cette dernière, étant parvenue le 4 courant, n'a pas été étudiée et sera traitée lors d'un prochain Conseil municipal.

Questions ajoutées :

8 - Convention pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs sur la RD28

Par délibération du 10 septembre 2013, le Conseil municipal a désigné la société Ramery pour les travaux de réfection de trottoirs.

La rue de Caix étant une voie départementale, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil général en vue de la réalisation des travaux dans cette rue.

Pour : Unanimité

9 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins liés aux manifestations de fin d'année du 16 novembre au 31 décembre 2013 sur une durée hebdomadaire de 20 heures. Il s'agit de Monsieur FORMENTEL Jean-Pierre, employé à la commune depuis le 16 mai 2011 en CUI.

A compter du 1^{er} janvier 2014, il propose de le nommer stagiaire en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe sur la même durée hebdomadaire.

Pour : Unanimité

Questions diverses

Monsieur GANGA, par l'intermédiaire de Monsieur TRIENTZ, propose un concert des « Roye de chœur » qui pourrait être donné à la salle socioculturelle ou à l'église Saint-Omer. Le coût serait de 300 euros.

Monsieur GLACHANT remercie, en tant que Président de l'USR, le Conseil municipal pour la subvention allouée par à l'association.

Monsieur le Maire demande à Monsieur GLACHANT, Adjoint à la Voirie, de faire un point sur les travaux de trottoirs réalisés ou à venir.

Monsieur GLACHANT indique que les travaux sont terminés rues Anatole France, de Crémery, Jean Moulin, du 11 novembre, du Docteur Schweitzer, du 8 mai 1945, en cours d'achèvement rue de Caix et interviendront rue Jules Dubois après le Salon de l'Artisanat et du Commerce qui se termine le 11 novembre prochain.

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés par la CCS à l'entrée de la SITPA et rue du 14 juillet. Une bande a également été reprise rue de Caix.

Monsieur CANNAERT, par la voix de Monsieur PROUILLE, rappelle que l'intervention du policier municipal pour lutter contre le stationnement anarchique aux heures de sortie des écoles, semblait être acquise, mais ne s'est pas concrétisée.

Monsieur le Maire répond que la CCS avait effectivement recruté une personne pour suppléer à la tâche habituelle du policier municipal, mais ladite personne n'a finalement pas signé de contrat.

Monsieur le Maire rappelle que le Salon de l'Artisanat et du Commerce se tient dans la commune du 8 au 11 novembre. La Commune soutient financièrement et matériellement cette manifestation, les retombées étant énormes pour les commerçants et artisans locaux.

Il rappelle également que la cérémonie de Commémoration de l'Armistice 1918 aura lieu au monument aux morts à 11 heures avec la participation des enfants des écoles qui chanteront la Marseillaise.

Le vin d'honneur qui suivra se tiendra dans l'espace restauration du salon.

Monsieur le Maire indique que l'ouverture des plis pour la salle socio-éducative rue du Colonel Sorlin aura lieu le vendredi 8 novembre à 9 heures. Les travaux débuteront début janvier 2014.

Monsieur le Maire précise également que le début des travaux pour l'agrandissement et la rénovation de l'école maternelle Valentine Clément est programmé début janvier. Ceux-ci dureront 6 mois.

Le chantier d'insertion de la CCS y prendra part.

La commission de sécurité a rendu un avis favorable.

Une somme supplémentaire de 80 000 €, non prévue à l'origine, est allouée par le Conseil régional.

Les élèves de l'école maternelle seront accueillis, pendant toute la durée de ces travaux, à l'école primaire.

Il est évident que la médiathèque sera fermée pendant les horaires scolaires.

Monsieur TRIENTZ indique qu'une nouvelle édition des randonnées rosiéroises aura lieu l'an prochain, certainement courant février.

Monsieur le Maire fait part de la future installation d'un panneau pédagogique, sans doute place Falize à proximité de l'église, pour le centenaire de la Grande Guerre.

Monsieur THIERY indique que les travaux de mise aux normes de la MARPA interviendront en 2014.

Monsieur le Maire précise que la mise aux normes pour personnes handicapées est prévue dans ces travaux.

Il indique qu'un budget de 45 000 euros était prévu à l'origine, mais que le montant serait finalement de 60 000 euros. La Communauté de communes n'interviendra pas financièrement.

L'architecte retenu est Christophe Goffart.

Madame MAILLE rappelle les dates des manifestations à venir.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.